Alors que l'ONU peut être tenue de s'opposer à une partie dont le Conseil de sécurité constate qu'elle viole la Charte, cela n'est pas le cas des organismes humanitaires. La confusion au sujet du terme « impartialité » peut avoir des effets concrets sur la sécurité des agents humanitaires, car ils peuvent être perçus comme étant des ennemis par des parties au conflit.³

Diverses opinions sur le rôle des forces militaires dans l'action humanitaire

Il n'existe pas de consensus général au sein de la communauté des ONG humanitaires en ce qui concerne le rôle des forces militaires dans l'aide humanitaire. De manière générale, les opinions vont des organisations qui adoptent un point de vue de principe ou restrictif lorsqu'il s'agit de l'intervention des forces militaires à celles qui sont plus pragmatiques et acceptent le soutien de ces forces. Le premier groupe se compose généralement d'un groupe d'organisations humanitaires de plus grande taille, qui éprouvent moins un problème de capacités dans les grandes situations d'urgence, comparativement au deuxième groupe d'ONG plus petites, qui accueillent favorablement la capacité des forces militaires, car elle les aident à lancer et à soutenir leurs opérations.

Toutefois, il faut ajouter que l'accent des forces militaires associées à la prestation de secours en cas de catastrophe a été mis sur l'acheminement de l'aide et sur la mise en œuvre de services dans les domaines techniques de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de la distribution et des abris. De ce fait, le débat entre les organisations humanitaires et les acteurs militaires a presque exclusivement porté sur des questions concernant la coordination et la division du travail en matière d'acheminement d'articles de secours.

Dans ce débat, les forces militaires ont souvent justifié leur intervention en attirant l'attention sur le manque de capacités des acteurs humanitaires traditionnels. S'il est vrai que ce manque de capacités peut exister dans des urgences soudaines à grande échelle et comportant de grands mouvements de populations, il faut souligner que la grande majorité des besoins humanitaires dans le monde entier se trouvent dans des régions politiquement instables ou dangereuses. Ces besoins ne résultent pas directement d'un problème de capacités techniques des organisations humanitaires, mais ils sont imputables au manque d'accès continu de l'aide, ce qui, beaucoup trop souvent, est un problème politique. Dans bon nombre de ces situations, les forces militaires ne sont pas en mesure de régler ce problème. En réalité, il est très probable qu'il n'y ait pas de forces militaires dans ces situations en raison du manque de volonté politique de s'engager. Ce n'est donc que dans des situations exceptionnelles que les organisations humanitaires traditionnelles sont confrontées à un problème de capacités⁴.

De nombreuses organisations humanitaires ont mis en évidence le fait que l'intervention militaire dans le domaine de l'aide humanitaire a fait s'estomper des principes humanitaires comme la neutralité, l'impartialité et l'indépendance. De même, les organisations humanitaires

³ Comité directeur de la réaction humanitaire, Quelques opinions des ONG sur les incidences humanitaires sur la mise en oeuvre du rapport Brahimi, document soumis au Comité permanent interorganisations, 4 décembre 2000.
⁴ Pendant les années 90, il s'est produit trois situations, qui ne résultaient pas de catastrophes naturelles, où les organismes d'aide ne disposaient pas de capacités suffisantes et où les forces militaires ont pu, à la fois concrètement et politiquement, dispenser un soutien : Nord de l'Iraq, Est du Zaïre en juillet 1994 et le Kosovo, en avril 1999.